

Lumni



La blague du château hanté

Règles : Les homophones ta/t'a(s)/tas

Les noms composés

Niveau de difficulté : ★ ★ ★

Cette année, tu passes les vacances en Écosse avec ta grand-mère. Comme il pleut des cordes, tu mets ton coupe-vent trop stylé et tu fermes bien ta poche pour ne pas perdre ton portefeuille. Ensemble, vous visitez un château médiéval pendant toute une demi-journée. Impressionné(e) par ce lieu qui t'a semble hanté, tu interrogues le guide juste avant de partir : « T'as déjà vu un fantôme dans ce château ? ». L'homme répond : « Non, jamais. Et pourtant, j'y habite depuis quatre-cents ans ! ».

Rappel sur « ta » :

Déterminant possessif féminin singulier. Peut être remplacé par « sa ».

Rappel sur « t'a » :

Pronom personnel « te » élidé + verbe « avoir » à la 3^e pers. du singulier. Peut être remplacé par « l'avait ».

Rappel sur « t'as » :

Pronom personnel « tu » élidé + verbe « avoir » à la 2^e pers. du singulier. Peut être remplacé par « tu as ».

⚠ Langage familier.

Rappel sur les noms composés :

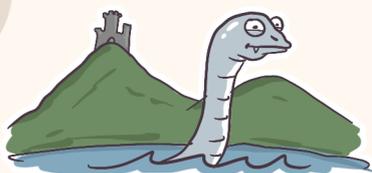
Les noms composés sont composés de deux ou trois mots (noms, adjectifs, verbes, adverbes ou prépositions) reliés ou non par un trait d'union pour ne former qu'un seul mot. Si tu veux en savoir plus sur le pluriel des noms composés, tu peux cliquer sur le titre de la règle « Les noms composés » !

Exemples :

coupe-vent → verbe (couper) + nom (vent)

portefeuille → verbe (porter) + nom (feuille)

demi-journée → adverbe (demi) + nom (journée)



Attention aux pièges

- 2 orthographes acceptées pour « impressionné(e) ».
- quatre-cents : depuis la réforme de l'orthographe de 1990, on met des traits d'union dans les nombres composés.